



Organisation du Brassage U15

Niveau 1 Saison 2021/2022

Modalités d'organisation

**Les équipes s'engageant au Niveau 1 devront participer dès la 1^{ère} journée.
Il n'y aura donc pas de possibilité d'intégration en cours de route.**

Les ententes seront acceptées que si les clubs ont rempli le document adéquat et retourné au district. Les ententes ne seront acceptées que si elles correspondent aux équipes 1 de chaque club composant l'entente.

Déroulement sur 5 journées en formule échiquier avec Etablissement d'un classement après chaque journée

Désignation des rencontres en fonction du classement de la journée précédente
Chaque équipe ne pourra rencontrer la même équipe durant toute cette phase de brassage

La commission se réserve le droit de redescendre, à n'importe quel moment du brassage, une équipe de niveau 1 au niveau 2 si ces résultats au niveau 1 sont en contradiction avec le niveau.

Pas de penalty à tirer à la fin de la rencontre si celle-ci se termine sur un score nul entre les 2 équipes.

Saisie des résultats

Outre le fait de devoir saisir le résultat de la rencontre sur le site du District (le plus rapidement possible et **au plus tard le samedi soir 21 heures**)

Le club recevant aura obligation d'envoyer par mail le résultat du match dès la fin de la rencontre à l'adresse suivante (philippefoure@free.fr)

Tout résultat non saisi pour 21 heures ou non envoyé par mail sera sanctionné d'une **amende de 5 euros**.

En cas de rencontre jouée et de résultat non communiqué, les 2 équipes marqueront 3 points avec un score de 3 à 0 pour chaque équipe

Les rencontres seront visibles dans la **rubrique 'Coupes'** sur le site du District

Pour les rencontres se terminant par un score nul, saisir le résultat puis indiquez 1 tab à 0 pour les tirs aux buts, ceci permettra la validation de la FMI.

Contact

Chaque club fournira les nom, mail et n° de portable de l'éducateur responsable pour le **18/09 au plus tard**.

Ces coordonnées sont à transmettre au référent du brassage : Philippe FOURE – email : philippefoure@free.fr

Si vous avez des questions sur l'organisation générale, n'hésitez pas.

Les réponses (si elles sont d'intérêt général) pourront être transmises à l'ensemble des éducateurs.

Calendrier des 5 journées

| Journée | U15 |
|---------|--------------------------|
| 1 | Samedi 11 Septembre 2021 |
| 2 | Samedi 18 Septembre 2021 |
| 3 | Samedi 25 Septembre 2021 |
| 4 | Samedi 9 Octobre 2021 |
| 5 | Samedi 16 Octobre 2021 |

Journée n° 1

Désignation des rencontres en évitant les longues distances kilométriques

Journées n° 2 – 3

Désignation des rencontres en fonction du classement de la journée précédente
Classement établi sans prise en compte du goal-average

Les équipes avec le même nombre de points sont considérées à égalité
Dans la mesure du possible, alternance entre réception et déplacement

Journées n° 4 – 5

Désignation des rencontres en fonction du classement de la journée précédente

On tiendra compte scrupuleusement du classement, à savoir que le 1^{er} rencontre le 2^{ème}, le 3^{ème} contre le 4^{ème} et ainsi de suite jusqu'à la fin du classement.

A partir de la journée 4, les rencontres se joueront sur le terrain de l'équipe ayant effectuée le plus grand nombre de déplacement. En cas de nombre identique, c'est l'équipe la mieux classée qui recevra.

Rencontre non disputée

Aucune rencontre ne pourra être jouée **ultérieurement** à la date prévue même avec l'accord des 2 clubs.

En cas de report de match pour cause d'arrêté municipal, la rencontre sera inversée si possible à la même date, sinon elle se jouera le **mercredi suivant la date initiale et au lieu prévu.**

En cas de report de match par l'arbitre de la rencontre, la rencontre se jouera le **mercredi suivant la date initiale et le lieu sera inversé.**

Pour l'établissement du classement, les 2 équipes concernées se verront attribuer **3 points avec un score de 0 à 0** pour la désignation des rencontres se jouant le week-end suivant (si 2 semaines avant la prochaine rencontre, nous attendrons le résultat de la rencontre jouée le mercredi).

Le classement sera réactualisé une fois la rencontre disputée.

Classement final

Le classement final sera défini comme suit :

- Nombre de points
- Goal-Average particulier à condition que toutes les équipes se soient rencontrées
- Goal-Average général en retirant le score avec la meilleure différence
- Meilleure attaque en retirant le match avec le plus de but inscrit
- Tir au sort

Répartition des équipes pour la 2^{ème} phase en aller-retour

- Les équipes classées de **1 à 8** seront mises dans **1** groupe D1 de 8 équipes (**1 seule équipe/club**)
- Les équipes classées de **9 à 32** seront réparties en **3** groupes de D2 de 8 équipes
- Les équipes classées de **33 à fin** seront réparties en **X** groupes de D3 de 8 équipes
- S'il venait, que suite à leur classement, 2 équipes d'un même club devaient évoluer dans la même division pour la 2^{ème} phase, l'équipe 2 serait automatiquement mis dans un groupe différent de l'équipe 1 (ce cas ne s'applique pas au groupe D1)

Cas Particuliers

- **Forfait Général** lors de la 1^{ère} journée : l'équipe restante marquera 3 points (0 but pour et 0 contre)
- **Forfait Général** entre les journées 2 à 5 : les résultats enregistrés contre cette équipe restent acquis.
- **Forfait Ponctuel** annoncé au District avant le vendredi 17 heures :
 - l'équipe étant forfait marquera -1 point (0 but pour et 0 contre)
 - l'équipe adverse marquera 3 points (0 but pour et 0 contre)
- **Forfait Ponctuel** au-delà du vendredi 17 heures :
 - l'équipe étant forfait marquera -1 point (0 but pour et 3 contre)
 - l'équipe adverse marquera 3 points (3 buts pour et 0 contre)

Au cas où le nombre d'équipes serait impair ou venait à devenir impair, l'équipe exemptée est celle qui est classée dernière à l'issue de chaque classement (sauf la 1^{ère} journée où la programmation a déjà désigné l'équipe exemptée).

- l'équipe exemptée marque automatiquement 3 Pts (0 but pour, 0 but contre).
- aucune équipe n'est exemptée deux fois, si c'était le cas, ce sera l'équipe la précédant au classement et n'ayant pas été exemptée.